



---

*Charte pour les journées d'initiation au judo dans les accueils collectifs de mineurs en juillet/août*

---

Le club prendra contact avec la mairie de sa commune ou directement avec l'accueil de loisirs pour la mise en place et l'organisation des journées d'initiation judo.

Chaque club pourra bénéficier de la prise en charge du Comité Nord de Judo de deux demi-journées d'initiation par mois (deux en juillet et deux en août dans le cas où l'accueil collectif de mineurs fonctionne sur les deux mois).

Dans le cas où le club a souhaité la mise à disposition d'un intervenant du Comité Nord de Judo pour animer les initiations, le Comité reviendra vers le club pour lui communiquer des propositions de créneaux, que le club transmettra à la direction de l'accueil collectif de mineurs.

Dans le cas où l'enseignant du club anime les initiations, il s'accordera avec la direction de l'accueil collectif de mineurs pour la ou les dates, qu'il communiquera en retour au Comité Nord.

Le club sera chargé de communiquer également au Comité l'identité de l'enseignant (diplômé et titulaire d'une carte professionnelle d'éducateur sportif) qui animera les initiations, ainsi que ses coordonnées bancaires pour le défraiement (38€ par demi-journée).

Le club devra enfin retourner au Comité la liste des enfants (fichier Excel prérempli qui vous sera envoyé) ayant participé aux journées d'initiations (qui peut être préparée en amont par le responsable de l'accueil de loisirs, dès lors que les groupes participant à l'initiation auront été désignés). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, ce fichier sera utilisé par le Comité Nord de Judo pour un seul email de contact post-initiation puis supprimé. Il sera également transmis à la FFJDA dans le cadre du plan judo été 2021 et utilisé à des fins d'assurance et de statistiques dans le respect du RGPD.

L'animateur de l'accueil collectif de mineurs devra être présent durant toute la séance de son groupe.

